



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

**DECISION N° 035 / SEPMBPE/DGD DU 26 MARS 2019**

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE VEILLE POUR LE SUIVI  
DES ACTIVITES DE LA DARRV**

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu la Loi n° 64-291 du 1<sup>er</sup> août 1964, instituant un Code des Douanes, notamment en ses article 119 à 132 ;
- Vu le Décret n°2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le Décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu le Décret n°2018-648 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le Décret n°2019-78 du 23 janvier 2019 portant nomination du Colonel-Major DA Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes;
- Vu l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la Convention ETAT de Côte d'Ivoire-WEBB FONTAINE Groupe du 28 février 2013 ;
- Vu l'Avenant au contrat de Concession de Services Ruling Center du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;
- Vu la Décision n°032/SEPMBPE/DGD du 20/03/2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité de veille pour le suivi des activités de la DARRV

Considérant les nécessités du service ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Sont nommés membres du Comité de Veille pour le suivi des activités de la DARRV, les fonctionnaires des douanes dont les noms suivent :

- **Kangou Vincent de Paul**, Conseiller Technique du Directeur Général en qualité de Président du Comité ;
- **Thia Labi Dominique**, Conseiller Technique du Directeur Général ;
- **N'Dri Koffi Jacques**, Conseiller Technique du Directeur Général ;
- **Fatou Diaby**, Directeur des Services Aéroportuaires (DSA) ;
- **Aké Aboua Léopold**, Directeur de l'Analyse du Risque, de la Valeur et du Renseignement (DARRV) ;
- **Kouakou Boko Antoine**, Inspecteur Principal à l'Inspection Générale des Douanes ;
- **Sylla Anzoumana**, Sous-directeur de la Production informatique.

**Article 2 :** La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- Cabinet SEPMBPE
- Syndicat des Transitaires S/C Bolloré
- Syndicat National des Transitaires
- CGECI
- UGECI
- CCI-CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL

